



**EPE - ALGERIE TELECOM - SPA**  
**DIRECTION OPERATIONNELLE DE KHENCHELA**  
**NIF:000216299033049**

**SOUS-DIRECTION FONCTIONS SUPPORT**  
**DEPARTEMENT ACHATS ET LOGISTIQUE**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES**  
**N°: AO /03/AT/DO KHENCHELA /SDFS/DAL/SA/2022**

La Direction Opérationnelle de Khenchela lance un avis d'appel d'offres national Ouvert Avec Exigence De Capacités minimales qui a pour objet :

**« TRAVAUX DE RACCORDEMENT FINAL DES CLIENTS EN FIBRE OPTIQUE »**  
**« TRAVAUX DE RACCORDEMENT FINAL DES CLIENTS EN CUIVRE »**

**ELIGIBILITE DES CONDIDATS**

La participation au présent appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales, s'adresse uniquement aux entreprises titulaires de registre de commerce comprenant le code d'activité N° :**109214** intitulé « installation des réseaux et des centres électriques et téléphoniques »

Les représentants des sociétés intéressées peuvent se présenter pour retirer le cahier des charges, **accompagnés du cachet de l'entreprise** à l'adresse ci-après :

**ALGERIE TELECOM**  
**Direction Opérationnelle Khenchela**  
**Sous-direction Fonctions Support**  
**Département Achats et Logistique**

Contre le versement auprès de la banque BNA, d'un montant de **cinq mille dinars (5000.00 DA)**, non remboursable, représentant les frais de documentation et de reprographie au compte bancaire : BNA Khenchela N° :**001003230300000239/58**

Le cahier des charges doit être retiré par le candidat ou son représentant désigné à cet effet.

**Présentation des offres**

Les candidats doivent insérer le dossier administratif, l'offre technique et l'offre financière dans des enveloppes séparées et fermées, indiquant, sur chaque enveloppe, la dénomination du soumissionnaire, la référence et l'objet de l'appel à la concurrence ainsi que, sur chaque pli correspondant, la mention « **dossier administratif** », « **offre technique** » et « **offre financière** ».

- Le dossier administratif : comprend toutes les pièces indiquées dans le cahier des charges
- L'offre technique : comprend toutes les pièces indiquées dans le cahier des charges.
- L'offre financière : comprend toutes les pièces indiquées dans le cahier des charges.

Les trois (03) enveloppes susmentionnées sont insérées dans une seule enveloppe externe fermée et anonyme, sans aucun signe d'identification du soumissionnaire, comportant uniquement les mentions suivantes :



**EPE - ALGERIE TELECOM - SPA**  
**DIRECTION OPERATIONNELLE DE KHENCHELA**  
**NIF:000216299033049**

**ALGÉRIE TELECOM - SPA**  
**DIRECTION OPÉRATIONNELLE DE KHENCHELA**  
**ADRESSE CITE ESSAADA KHENCHELA**  
**« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE**  
**CAPACITÉS MINIMALES »**  
**N°: AO /03/AT/DOKHE/SDFS/DAL/SA/2022**  
**« TRAVAUX DE RACCORDEMENT FINAL DES CLIENTS EN FIBRE**  
**OPTIQUE »**  
**« TRAVAUX DE RACCORDEMENT FINAL DES CLIENTS EN CUIVRE »**  
**« À n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des**  
**offres »**

L'attention des soumissionnaires est attirée sur le caractère impératif de cette formalité sous peine de rejet

Si l'enveloppe extérieure n'est pas marquée comme indiqué ci-dessous, Algérie Télécom ne sera en aucun cas responsable de ce que l'offre soit égarée ou de ce qu'elle soit ouverte prématurément

**NB :** L'offre ne doit contenir aucune mention entre les lignes ou de surcharges

Le soumissionnaire doit obligatoirement fournir l'ensemble des pièces dans le cahier des charges sous peine de rejet

La date limite de dépôt des offres est fixée au **quinzième (15) jour** de 08h00 à 14h00 à partir de la première date de parution du présent avis dans la presse nationale.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les offres doivent être déposées à l'adresse suivante :

**Algérie Télécom - Direction opérationnelle - Cité SAADA Khenchela**

Les soumissions qui parviennent après la date limite de dépôt des plis ne seront pas prises en considération.

Il convient de souligner qu'une seule personne par entreprise soumissionnaire (le représentant dûment accrédité) est autorisée à assister à la séance d'ouverture des plis.

Les candidats restent tenus par leurs offres pendant une période de **cent quatre-vingts (180) jours** à compter de la date limite de dépôt des plis.

Le Directeur